Déclaration pour l'accès des encadrants des lycées à la catégorie B

Le 18 octobre 2018

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux,

Il vous appartient aujourd'hui d'ouvrir le chantier de la reconnaissance des missions exercées par les agents régionaux encadrants.

En effet, ces agents sont les référents incontournables des établissements d'enseignements, et surtout interface entre vous, employeur, et l'autorité fonctionnelle des lycées.

Cette autorité leur délègue une charge de plus en plus lourde (suivi de chantier, relation avec les entreprises, mission RH, gestion des emplois du temps, suivi des contrats dans le cadre de la sécurité, gestion du SSI, suivi du parc auto, PPMS, HACCP, …) avec des moyens de plus en plus restreints. Dans le même temps, leur déroulement de carrière est bloqué, et pour la plus grande partie d'entre eux, ils sont au bout de la grille indiciaire de la catégorie C et n'ont plus de possibilité de poursuite d'un déroulement de carrière statutaire.
C'est pourquoi la CGT réclame que la collectivité ouvre réellement l'accès à la catégorie B pour ces agents, et qu'elle crée les postes de catégorie B en concordance avec les missions accomplies par ces personnels.

L'ensemble des près 400 agents ayant cette charge doit, à brève échéance, pouvoir prétendre à évoluer positivement par la reconnaissance statutaire de leur mission.
Il n'y a pas de demi-mesure.
Il n'y a pas de passage par le grade d'agent de maitrise : la sortie du cadre d'emploi, protecteur pour l'ensemble des ARLS et que Madame la Présidente déclare vouloir conserver, est un faux débat.
Il est urgent d'arrêter d'attendre.
La création de ces postes de catégorie B est une mesure impérative qui va permettre à TOUS les Agents de la Région, pas uniquement ceux des lycées mais aussi ceux services généraux, des ports, des musées, du service des huissiers, des transports… de pouvoir espérer une vraie carrière au sein de notre région.

Votre décision doit être immédiate, elle sera un indicateur fort (positif ou négatif) à destination de nos collègues. La CGT sera vigilante et restera déterminée pour aboutir à cette revendication vieille d'une décennie.

Le Syndicat CGT

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr
Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83
Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com